L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 25 SEPTEMBRE 1889.

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition et la putréfaction, et donne un corps. 7jui—2m

PETITES ANNONCES.

MME E. HUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement de No 9 Chartres au No 156 rue du Canal. 1er sept—2m.

ON DEMANDE.

UN jardinier comptant pouvant s'occuper aussi d'horticulture. Adresser l'ERDIX, au bureau de l'Abeille. 24 sept—2f

UN associé possédant capital pour exploiter une manufacture de grande renommée. Succès certain. Adresser F. C. Box 238, City.
22sept—7f

ON demande à louer.—Une petite maison dans le Second District. Ecrire, en mentionnant le prix, J. P., bureau de l'Abeille.
22 sept—1 mo

A LOUER.

A LOUER.—Les bureaux au dessus du magasin de chaussures, 6 rue Royale. S'adresser à T. Schumacher, sur les lieux. 23sept—7f

A VENDRE.

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qui a fait pour l'exploiter. Pour informations s'adresser à Mme Sy. Prat, rue Bartholomew, entre Morales et Urquhart. 4 août—

Si votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtoleum, vous le trouverez au bureau principal, 50 Chartres, cette Docteur.
7 juillet—3m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Annie C. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,595.—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Alcholas Gaudin, exécuteur testamentaire, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25sept—25 29—5oct

Succession de Joséphine Foote, Veuve de Pierre A. Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,390.—Division A.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Lucien Dupré, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
24 sept—24 29—sept 3 Greffier.

Succession de W. H. Foster et de Virginia V. Pettit, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,582—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par George E. Foster, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
22 sept.—22,27—1er oct Greffier.

Succession de Frank D. Atkinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,894—Division A.
Attendu que Mme Ann E. Atkinson a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank D. Atkinson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
19sept—19 24 29 Greffier.

Succession de J. C. E. Herger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 27 662—Division A.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Beal, veuve de J. C. E. Herger, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession de Veuve Benjamin Morse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,275—Division F.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Félix Borne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 sept—17 22 26 Greffier.

Successions de John Leonard Boey et de sa première femme Yetta Celtzé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,524.—Division E.
Attendu que Mme Wilhelmina Boey, veuve Henry Eckern a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de John Leonard Boey et de Yetta Celtzé, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
13 sept—13 18 22 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

M. B. Mitchell vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,621.—Division A.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Emile O. Fischer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
25 sept—25 29—sept 4 Greffier.

F. C. Malone vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,842—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Emile O. Fischer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
25 sept—25 29—sept 4 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 27,907—Division E.—Jacob Schneider vs ses créanciers.—Vente de Chaises et autres biens faite par Jacob Schneider au bénéfice de ses créanciers est accepte par la Cour; et à la réunion solennelle des intéressés, ceux-ci ont choisi Jules Hart, notaire en cette ville, commençant le 26 octobre 1889, et que E. J. Méral, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents de dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété de dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lundi, 19 septembre 1889.
(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 sept—21 22 24 27 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Heinrich W. Krieger vs leurs créanciers.—No 20,044—Division E—Ordre de Cour—Qui se réunissent des créanciers de Heinrich W. Krieger sont tous pardonnés. Beaj. F. Chenée, notaire public en cette ville, le 26 septembre, courant à 11 heures A. M. dans le but de voter sur la possibilité de lui donner une décharge des dettes contre-vers son bilan.
Nlle-Orléans, 14 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de cette Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15 sept—21 22 24

Timothy O'Leary vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,014—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas O. Wilson, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 sept—22 24 27

Homologation Remportée vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,255—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Emile Fischer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
25 sept—25 29—4 oct. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 27,907—Division E.—Jacob Schneider vs ses créanciers.—Vente de Chaises et autres biens faite par Jacob Schneider au bénéfice de ses créanciers est accepte par la Cour; et à la réunion solennelle des intéressés, ceux-ci ont choisi Jules Hart, notaire en cette ville, commençant le 26 octobre 1889, et que E. J. Méral, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents de dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété de dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lundi, 19 septembre 1889.
(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 sept—21 22 24 27 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Heinrich W. Krieger vs leurs créanciers.—No 20,044—Division E—Ordre de Cour—Qui se réunissent des créanciers de Heinrich W. Krieger sont tous pardonnés. Beaj. F. Chenée, notaire public en cette ville, le 26 septembre, courant à 11 heures A. M. dans le but de voter sur la possibilité de lui donner une décharge des dettes contre-vers son bilan.
Nlle-Orléans, 14 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de cette Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15 sept—21 22 24

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres complets ont lieu tous les quatre mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Early
COMMISSAIRES.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 75 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	.....	100,000
1 Lot de	50,000,	.....	50,000
1 Lot de	25,000,	.....	25,000
2 Lots de	10,000,	.....	20,000
5 Lots de	5,000,	.....	25,000
25 Lots de	1,000,	.....	25,000
100 Lots de	500	.....	50,000
200 Lots de	300,	.....	60,000
500 Lots de	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$200,	soit	$20,000
100 Lots de	$300,	.....	30,000
1 Lots de	$300,	.....	30,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	999,000
999 Lots de	$100,	.....	99,900
3,134 Lots se montant à		.....	$1,054,900

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement qu'on demandera, s'adresser en envoyant Ville le Mandat ou Lettre de chèque et la Signature lisible. On s'assure un service plus rapide de la Poste en envoyant un envelope portant l'adresse en plus.

IMPORTANT.

Remise par Postal Note, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres enregistrées. Mandat ordinaire par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

Remarque importante sur les cents vingt billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, mis en vente de la Charité-Fête, sont réunis par centaines par les plus élevés comme signes heureux, par les détenteurs Mazzanovich et Ramer, successeurs de M. A. Dauphin, Propriétaires de la Ville, et garantis par les Remarques Remarquables de la Ville, et garantis par les Remarques Remarquables de la Ville, et garantis par les Remarques Remarquables